

RECOMMANDATIONS DE BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES POUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Destinées au grand public.



L'utilisation inadaptée des antibiotiques
chez les animaux entraîne

**la formation de bactéries
multirésistantes.**

QU'EST-CE QUE C'EST QU'UN ANTIBIOTIQUE ET L'ANTIBIORÉSISTANCE ?

Les antibiotiques guérissent de nombreuses maladies comme des infections de plaies, des infections respiratoires ou des infections urinaires pour autant qu'elles soient d'origine bactérienne.

Les antibiotiques ne sont par contre **pas actifs si la maladie est provoquée par des virus ou des parasites**.

Parfois les antibiotiques peuvent même dégrader l'état de santé de votre animal, en tuant les « bonnes » bactéries qui constituent sa flore normale.

Dans certains cas, seuls des examens complémentaires et de laboratoire permettent de déterminer si l'origine de la maladie est bactérienne ou non.

L'utilisation inadaptée des antibiotiques entraîne le développement de bactéries résistantes contre lesquelles les antibiotiques n'agissent plus.

La résistance aux antibiotiques ne touche pas uniquement les hommes, mais aussi les animaux. Toutes les espèces sont concernées, y compris les animaux de compagnie.

Les bactéries résistantes peuvent se transmettre de l'animal à l'homme et inversement.

Si le phénomène de l'antibiorésistance se poursuit, il deviendra de plus en plus difficile de traiter les infections bactériennes des animaux et des humains.

Aujourd'hui, la lutte contre l'**antibiorésistance est un défi mondial** pour préserver la santé humaine, la santé animale et notre environnement.

LA RÉSISTANCE DES BACTÉRIES REND LES ANTIBIOTIQUES INEFFICACES !

Chaque contact entre une bactérie et un antibiotique peut provoquer une résistance envers l'antibiotique, c'est-à-dire que l'antibiotique n'aura plus d'effet.

 **Chaque utilisateur d'antibiotiques peut contribuer à la préservation de leur efficacité !**

En limitant l'utilisation des antibiotiques et en les utilisant à bon escient, le développement de bactéries résistantes est freiné.

COMMENT AIDER À SAUVEGARDER L'EFFICACITÉ DES ANTIBIOTIQUES?

- ✔ **Consultez systématiquement votre vétérinaire** avant de donner des médicaments à votre animal.
- ✔ **Respectez rigoureusement les doses, la durée du traitement prescrit et le moment de la prise quotidienne** et n'arrêtez pas le traitement même si les symptômes ont disparu.
- ✔ **Ne donnez pas les éventuels restes de médicaments à d'autres animaux**, même s'ils présentent des signes similaires à ceux de l'animal pour lequel le médicament a été prescrit.
- ✔ **Ne donnez pas vos médicaments à votre animal.**

COMMENT AIDER À PRÉVENIR LA TRANSMISSION DES BACTÉRIES RÉSISTANTES ENTRE VOUS ET VOTRE ANIMAL?

- ✔ **Lavez-vous les mains à l'eau et au savon après chaque contact.**
- ✔ **Evitez le contact rapproché** comme le léchage ou le partage de lit.
- ✔ **Assurez une bonne hygiène de votre animal.**
- ✔ **Maintenez propres** les lieux de repos de votre animal.
- ✔ **Evitez que l'animal ait accès à vos aliments** (endroits de stockage, lieux de préparation des repas...).
- ✔ **Assurez-vous que les vaccinations et les traitements antiparasitaires** soient à jour.
- ✔ **Désinfectez les plaies de votre animal.**
- ✔ **En cas de morsures et de griffures**, désinfectez vos plaies immédiatement et consultez votre médecin.
- ✔ **Mettez des gants** pour traiter votre animal malade.

INTENSIFIEZ CES MESURES LORSQUE VOTRE ANIMAL EST MALADE.

MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR !

Une alimentation appropriée, un contrôle du parasitisme, une hygiène correcte, une vaccination appropriée sont autant de choses qui permettront à vos animaux d'avoir un bon système immunitaire et de moins tomber malade.

Ainsi, il aura besoin de moins de médicaments, dont des antibiotiques.

PARLEZ-EN AVEC VOTRE VÉTÉRINAIRE !

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Administration luxembourgeoise
vétérinaire et alimentaire

7B, rue Thomas Edison

L-1445 Strassen

T. 24 78 25 39

www.agriculture.public.lu

Ministère de la Santé

Direction de la santé/
Service des plans nationaux

13a, rue de Bitbourg

L-1273 Luxembourg

e-mail : plansnationaux@ms.etat.lu

www.sante.lu

ISBN 978-2-919797-77-6